



Test de Connaissance du Français Carte de résident en France (CRF)

Le Test de connaissance du français pour l'accès à carte de résident en France est un test de niveau linguistique en français répondant aux dispositions du décret n°2016-1456 du 28 octobre 2016 et de l'Arrêté du 21 février 2018 (NOR : INTV1805032A) du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités Territoriales et de l'immigration relatives au contrôle de la connaissance de la langue française pour les demandeurs de la carte de résident de longue durée.

PUBLIC

Toute personne étrangère sollicitant pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée (valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention "résident de longue durée - Union Européenne"

Pré-requis : avoir moins de 65 ans

OBJECTIFS

Obtenir une attestation du TCF à fournir à la préfecture pour une demande de carte de résident pluriannuelle

CONTENU DE L'EXAMEN

- **Compréhension orale** : 15 minutes
- **Compréhension écrite** : 20 minutes
- **Expression orale** : entretien de 10 minutes maximum
- **Expression écrite** : 30 minutes

Information : le niveau requis pour les 4 compétences est le niveau A2.

VALIDATION

Attestation valable 2 ans

TARIF

L'examen TCF CRF est fixé à 150 euros.

LIEU DE L'EXAMEN

Objectif Emploi ouest
40 rue de Pontoise
95870 Bezons

POUR VOUS INSCRIRE

1 session par mois

Prochaine session : nous contacter

Pour le passage du TCF ANF, adressez vos candidature à
tcfbezons@gmail.com – 01 77 38 68 96 / 07 67 78 46 19

Si vous êtes en situation d'handicap ?

Pour toute question, merci de nous contacter par mail à administration@oeformations.fr

INDICATEURS

194 stagiaires ont passé le TCF CRF depuis le 30/06/2020